



CSA MINISTÉRIEL DU 9 MAI 2023

Le premier comité social d'administration ministériel - CSAM - de la mandature 2023-2026 s'est tenu le 9 mai 2023. Faute de temps, seul le point relatif aux règlement intérieurs a été traité. L'examen du point concernant le statut particulier des ingénieurs de l'IGN est renvoyé au 23 mai.

Point n°1

Projet de règlement intérieur (RI) du CSAM et de sa formation spécialisée (**pour avis**)

Projets de RI types des CSA établis pour les services et les établissements publics des MTECT - MTE - SE-MER avec ou sans formation spécialisée (**présentés pour information**)

Point n°2

Projet de décret modifiant le statut particulier des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État et créant un dispositif temporaire d'accès à ce corps (**pour avis**)

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT : [LIEN DIRECT](#)

RÉPONSES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DU DRH aux organisations syndicales (OS)

DIALOGUE SOCIAL : Le SG admet que celui-ci est compliqué mais que c'est le huitième report lié à la mobilisation contre la réforme des retraites. Il pointe le fait qu'il a accepté de reculer les réunions pour répondre aux demandes des OS et qu'il n'y a pas eu de volonté de brusquer en imposant des « reconvocations ». Il reste ouvert à la mise à l'ordre du jour des réunions de sujets portés par les OS. Sur les réunions informelles, l'administration composera avec les impératifs en faisant au mieux. Concernant les PV, l'objectif est bien d'en disposer d'une réunion à l'autre.

RETRAITES : Le SG estime qu'il n'a pas de réponse à apporter tant que les déclinaisons réglementaires ne sont pas effectuées pour la mise en application.

EFFECTIFS : Le SG se dit favorable à la présentation d'un bilan sur l'exécution du schéma d'emploi même si quelques arbitrages avaient déjà été explicités en lien avec le PLF 2023. On pourra y revenir dans le

cadre de l'élaboration du PLF 2024 qui se profile. Il y a des demandes de renforts dans certaines politiques à confirmer dans ce cadre. Mais il est compliqué d'avoir une ventilation fine de répartition des effectifs.

RÉORGANISATIONS : Le SG estime qu'il y a bien eu une pause. Il précise néanmoins que l'on parle des réorganisations d'ampleur mais que celles qui avaient été engagées avant ou qui font suite à des décisions antérieures doivent bien se poursuivre. C'est le cas du transfert du PC de Météo France vers la DREAL qui avait été engagé en 2010 qui pourrait donner une possibilité de renforcement en effectifs.

LOI 3DS : Le SG prend acte du constat des impacts négatifs sur le réseau routier. Aujourd'hui, l'impératif c'est le transfert en préservant un fonctionnement des DIR et avec un accompagnement des agents. Il dit ne pas « méconnaître » les difficultés et l'ambiance dans les DIR.
... / ...

RÉPONSES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DU DRH

(suite)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLE : Le vote électronique était un cap donné par la DGAFP. Le SG rend hommage aux équipes qui ont mené les opérations sans bug technique majeur. Il reste ouvert pour la présentation d'un bilan détaillé pour préparer le prochain scrutin.

OFB - DIRM MEMN (Manche Est - Mer du Nord) : Les ministres ont adressé un courrier de soutien et de condamnation des dégradations en lien avec la mobilisation des pêcheurs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSAM : Il n'y aura pas de conséquences néfastes liées au retard de sa mise en place.

DISCRIMINATIONS : Le SG est d'accord pour déclencher la mise en œuvre du protocole en lien avec les cas exposés.

SENS DU TRAVAIL : Le SG indique que les RPS font l'objet d'une attention soutenue. Il renvoie à la nouvelle édition du baromètre social incluant la notion éco-anxiété.

CABINETS CONSEIL : La cible de baisse de 15 % pour leur recours est respectée. Le SG rappelle sa transparence sur la transmission des chiffres aux OS comme il s'y était engagé. Un bilan de l'exécution est en cours et une communication est à venir. Par ailleurs les annexes par ministère aux lois de finances du PLF 2024 pourront fournir des éléments. Une présentation du SG du dispositif ministériel devant la Cour des comptes a été évaluée comme plutôt robuste et volontariste.

PLAN EAU / QUASI STATUT AE : Le SG indique qu'il y a des moyens supplémentaires et qu'une traduction en effectifs pourrait s'effectuer dans le PLF 2024. Il renvoie le sujet du quasi-statut à l'agenda social avec un travail à poursuivre.

COURRIER ISS : Une remontée des cas signalés a été faite au Cabinet.

ABSENCE DE CIA SUITE À UNE MOBILITÉ : Le DRH assure que tous les cas remontés sont traités. Un nouveau message aux services a été effectué. Un travail sera effectué avec le ministère de l'Intérieur pour coordonner à l'avenir les calendriers.

CONSEILS MÉDICAUX : Le DRH indique qu'il y a effectivement eu un certain laps de temps entre la sortie des textes et la publication des consignes opérationnelles. Un projet de note interne est en cours de finalisation.

TVA sur la PIM (prestation interministérielle repas) : Le DRH répond que le flou a été éclairci même si on peut en contester le sens. Il y a effectivement un enjeu budgétaire pour les services où la TVA n'était pas appliquée. Une prise en compte devra figurer dans le budget 2024 pour annuler les effets.

COMMISSION DISCRIMINATION : Une réunion est bien à l'ordre du jour. Certaines OS doivent désigner encore leurs représentants.

PSR PETPE : Le DRH admet des difficultés dans certaines PSI car lecture elles ont pu avoir une lecture inappropriée. Des rectifications sont à effectuer.

EXAMEN DU POINT N° 1

Projet de règlement intérieur du comité social d'administration ministériel (CSAM) et de sa formation spécialisée, pour avis.

La CGT a déposé plus d'une trentaine d'amendements afin d'améliorer le texte notamment sur :

- la gestion des suppléants
- la notion d'urgence permettant à l'administration de réduire les délais de convocation et de transmission des documents
- la restriction des conditions d'usage des réunions en distanciel.

Une bonne partie d'entre eux ont été acceptés ou adaptés par le secrétaire général.

VOTES :

Abstention : CGT (3) ; FO (4) ; CFDT (3) ; SNCTA-SNPL (1) ; FSU (1) **Contre :** UNIPEF-UNSA (3)

CALENDRIER ET PROCÉDURE :

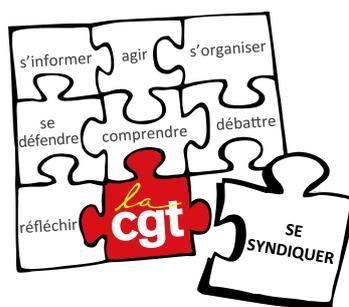
Après l'avis du CSAM lors de cette réunion, le projet de règlement intérieur fera l'objet d'un examen par la formation spécialisée qui, en application de la procédure prévue par les textes, pourra émettre des propositions. Le président arrêtera ensuite le RI du CSAM.

La réunion d'installation de la Formation Spécialisée Ministérielle est programmée le 27 juin.

POINT N° 2

Projet de décret modifiant le statut particulier des ITGCE - ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État - et créant un dispositif temporaire d'accès à ce corps (pour avis).

Ce point n'ayant pas été traité faute de temps, son examen est reporté au 23 mai.



La délégation CGT à cette réunion :

Isabelle ROBERT, Gaëtan SILENE, Ivan CANDÉ

Experts : Marion GAUDON et Anne SAMICA (IGN)